PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE DISRAELI**

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Conformément à l'article 105.2.1 de la Loi sur les cités et villes (L. R. Q., chapitre C-19), lors d'une séance ordinaire du Conseil qui sera tenue le mardi 7 septembre à 19 heures, aux lieux ordinaires des sessions, il sera procédé au dépôt du rapport financier corrigé pour l'exercice terminé au 31 décembre 2020.

DONNÉ À DISRAELI, CE 3e jour du mois d'août 2021.

_____

Matthieu Levasseur, dir. gén. et sec.-trés.